



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## ASSOCIATION CROSS NATIONAL 2019

Siège: SDIS34

Parc de Bel Air

150, rue Supernova

34570 VAILHAUQUES

☎: 04 67 10 20 36

Mail : [crossnational2019@sdis34.fr](mailto:crossnational2019@sdis34.fr)



## Nos partenaires



## Avant propos

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault, avec l'appui du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, a en charge l'organisation de la 59<sup>ème</sup> édition du cross national des sapeurs-pompiers sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Cette manifestation sportive se déroulera le samedi 23 mars 2019 sur le site du Lac du Salagou à Clermont l'Hérault.

9 épreuves sont prévues, pour permettre aux meilleurs de chaque département de se confronter.

10 classements individuels et 9 collectifs récompenseront les premiers.

Les participants devront, dans la mesure du possible, être affiliés à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, compte tenu de son patronage et des intérêts tant individuels que collectifs que procure cette adhésion.

### *Le présent dossier aborde :*

---

- ✓ Les conditions d'inscription ;
- ✓ Les différentes procédures administratives pour l'inscription des participants et leur validation ;
- ✓ La commande des prestations de restauration ;
- ✓ Les modalités de paiement des réservations effectuées ;
- ✓ La procédure d'accès à la ligne de départ ;
- ✓ Le déroulé de l'inscription à distance ;
- ✓ Les documents à renseigner.

Des informations sur cet événement sont également disponibles sur le site :

[www.sdis34.fr](http://www.sdis34.fr)

[www.facebook.com/Cross National des Sapeurs-Pompiers 2019](https://www.facebook.com/Cross-National-des-Sapeurs-Pompiers-2019)

L'ensemble des sapeurs-pompiers de l'Hérault sera heureux de vous accueillir à Clermont l'Hérault en mars 2019.

**Le comité d'organisation**



# Sommaire

Avant propos .....	2
<b>1. Conditions d'inscription.....</b>	<b>5</b>
1.1 Critères pour s'inscrire à la manifestation .....	5
1.2 Frais d'inscription .....	5
<b>2. Formalités d'inscription .....</b>	<b>6</b>
2.1 Enregistrement sur la plate forme d'inscription .....	6
2.1.1 Accès.....	6
2.1.2 Informations à renseigner et documents à fournir .....	6
2.1.3 Fonctionnalités de la plateforme .....	7
2.1.4 Période d'ouverture de la plate-forme .....	7
2.2 Transmission par courrier du dossier « Délégation ».....	7
2.3 Formalités à la zone d'accueil lors du retrait du dossier de la compétition .....	8
<b>3 Prestations de restauration .....</b>	<b>9</b>
3.1 Déjeuner Samedi 23 mars .....	9
3.2 Panier repas à emporter .....	9
<b>4. Facturation des prestations .....</b>	<b>10</b>
4.1 RIB de l'Association Cross National des Sapeurs-Pompiers 2019 .....	10
<b>5. Procédure d'accès à la ligne de départ.....</b>	<b>11</b>
5.1 Documents d'identité acceptés à la chambre d'appels .....	11
5.2 Identification des compétiteurs .....	12
<b>6. Déroulement .....</b>	<b>13</b>
6.1 Programme de la manifestation .....	13
6.1 Programme des courses.....	13
6.2 Charte environnementale .....	14
6.3 Fonctionnement du système Cashless.....	15
<b>7. État des documents à fournir .....</b>	<b>16</b>

# 1. Conditions d'inscription

Le cross national des sapeurs-pompiers est une épreuve de service de course à pied en terrain naturel.

Son organisation et son déroulement sont définis dans un règlement qui s'appuie l'arrêté du 10 octobre 1984, et disponible sur la page internet dédiée à l'événement.

## 1.1 Critères pour s'inscrire à la manifestation

Les personnels des Services d'Incendie et de Secours, qu'ils soient sapeurs -pompiers volontaires, professionnels ou militaires peuvent participer aux épreuves, sous respect des conditions d'âge et d'avoir été sélectionné par leur Service Départemental d'Incendie et de Secours ou leur entité de commandement pour le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille ou de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou sur invitation.

Les classes d'âge des différentes catégories des pour la 59<sup>ème</sup> édition du cross national, sont celles retenues par la Fédération Française d'Athlétisme pour la saison sportive 2018-2019.

Catégorie	Année de naissance
Cadets Hommes et Femmes	Né(e)s en 2002 et 2003
Juniors Hommes et Femmes	Né(e)s en 2000 et 2001
Séniors Hommes et Femmes	Né(e)s de 1980 et 1999
Vétérans 1 Hommes et Femmes	Né(e)s de 1970 à 1979
Vétérans 2 Hommes et Femmes	Né(e)s en 1969 et avant

Pour les accompagnateurs, il n'y a aucune condition à remplir et le nombre n'est pas limité par délégation.

## 1.2 Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Les frais administratifs de gestion des épreuves
- ✓ Les frais de logistique inhérents aux locations d'infrastructures, matériels et à l'organisation du site de la manifestation
- ✓ La remise d'un cadeau souvenir.

## 2. Formalités d'inscription

L'inscription des compétiteurs et des accompagnateurs s'opère en trois étapes :

1. Enregistrement à distance ;
2. Transmission de documents administratifs au comité d'organisation ;
3. Présentation de pièces complémentaires lors du retrait des dossards si nécessaire.

### 2.1 - Enregistrement sur la plateforme d'inscription

L'inscription se fait en premier lieu au travers d'une plate-forme internet créée spécialement pour l'occasion et ouverte sur le site de la société « Perfevent ».

**Le renseignement de cette plate-forme est indispensable et obligatoire.**

#### 2.1.1 - Accès

Le lien permettant d'accéder à cette plate-forme d'inscription a été transmis à chaque correspondant de délégation.

En cas de difficulté, il convient d'adresser une demande par courriel au comité d'organisation :

[crossnational2019@sdis34.fr](mailto:crossnational2019@sdis34.fr)

#### 2.1.2 - Informations à renseigner et documents dématérialisés à fournir

Les données à fournir sont nécessaires pour assurer une pleine réussite de la manifestation et ne pourront être prises en compte au-delà **du 25 février 2019** date limite d'inscription.

A ce titre, il convient de :

- Saisir l'identité des compétiteurs (titulaires et remplaçants) sur chacune des courses ;
- Renseigner chaque inscription individuelle, en précisant notamment la taille de tee-shirt qui sera offert à chaque participant (*tee-shirts fournis en fonction des tailles disponibles*).
- Fournir au format PDF les certificats d'aptitude médicale des SPV et SPP de non contre-indication à la pratique des compétitions sportives statutaires, en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Fournir les certificats médicaux individuels des JSP, sans contre-indication à la pratique en compétition, du cross-country et/ou athlétisme ou des épreuves athlétiques, datant de moins de 1 an à la date du 23 mars 2019;
- Fournir les autorisations parentales d'hospitalisation et d'opération, pour les concurrent(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans à la date du cross, soit le 23 mars 2019 (document N°3).
- Fournir les autorisations de droits à l'image.

**Il est à noter qu'aucun certificat médical ne sera réalisé sur place par le SDIS de l'Hérault le jour ou la veille de la manifestation pour compenser d'éventuels oublis.**

### 2.1.3 - Fonctionnalités de la plate-forme

Durant la période d'ouverture de la plate-forme, il est possible à tout moment de :

- ✓ Modifier, compléter et consulter les données saisies ;
- ✓ Exporter la liste des inscriptions ;

### 2.1.3 - Période d'ouverture de la plate-forme

La plate-forme sera ouverte du :

**20 décembre 2018 au 25 février 2019**

A la fermeture de la plate-forme, aucune modification ne sera acceptée.

## 2.2 - Transmission par courrier du dossier « Délégation »

En complément du dossier d'engagement dématérialisé, un dossier « délégation » doit être adressé par courrier au comité d'organisation avant la date de clôture des inscriptions, **le lundi 25 février 2019**, à l'adresse suivante :

**Comité d'Organisation du Cross National Sapeurs-Pompiers 2019**

**150 Rue Supernova**

**Parc de Bel Air**

**34570 Vailhauquès**

#### Le dossier se compose des pièces suivantes :

- ✓ La fiche des pièces à fournir du dossier « Délégation » dûment renseignée et signée par le responsable de la délégation ;
- ✓ L'attestation d'appartenance à un corps de SP et attestation d'aptitude médicale pour les SPV et SPP - *document N°1*
- ✓ L'attestation d'appartenance à l'association habilitée et d'aptitude médicale pour les JSP - *document N°2* ;
- ✓ Les certificats médicaux demandés concernant les JSP et SP (§ 2.1.2)
- ✓ L'autorisation parentale d'opération et d'hospitalisation pour les mineur(e)s – *document N°3* ;
- ✓ La fiche financière des inscriptions – *document N°4* ;
- ✓ La fiche de réservation des repas – *document N°5* ;
- ✓ La fiche logistique – *document n°6* ;
- ✓ L'autorisation de droit à l'image - *document N°7* ;
- ✓ L'attestation portant acceptation du règlement de la compétition – *document N°8*.



## 2.3 - Formalités à la zone d'accueil lors du retrait du dossier de la compétition

L'accueil des responsables de délégations se fera sur le site de la compétition :

### **Le Lac du Salagou**

*Rives de Clermont*

*(par A75 sortie 57 Clermont l'Hérault)*

34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Coordonnées GPS

latitude : 43.645877

longitude : 3.390800

- ✓ Le vendredi 22 mars 2019 : 16h00 à 20h00 ;
- ✓ Et le Samedi 23 mars 2019 : 07h00 à 10h00.

### **Attention**

Les membres du comité d'organisation ne seront pas en mesure de vous accueillir en dehors de ces tranches horaires.

Les responsables de délégation devront se présenter au guichet correspondant à leur numéro de département, afin de clôturer le dossier d'inscription.

En contrepartie, il sera remis aux responsables de délégation :

Une pochette contenant :

- ✓ Un tour de cou comprenant différentes fiches avec divers renseignements (programme, plan du site, tracé des boucles, horaires des courses, coordonnées des membres du comité d'organisation) ;
- ✓ Les dossards et les puces des compétiteurs présents ;
- ✓ Les accès à la zone de restauration, les bracelets système cashless;
- ✓ Les sacs de bienvenue pour les compétiteurs et accompagnateurs inscrits, conditionnés dans un ou plusieurs cartons.

### 3. Prestations de restauration

Il est proposé aux délégations différentes prestations de restauration :

- Le déjeuner du samedi midi ;
- Un panier repas à emporter du samedi soir

Des Food trucks seront également présents à partir du vendredi pour assurer une restauration rapide.

L'ensemble de ces prestations est proposé sur le site même de la manifestation.

#### 3.1 - Déjeuner - Samedi 23 mars de 11h00 à 15h00

Le repas est délivré sous forme de self. Plusieurs chaînes de restauration seront installées pour faciliter l'accès et diminuer les temps d'attente.

Le repas comporte :

Une entrée :

Chichoumet languedocien rafraichie et mimosa d'œuf dur (Ratatouille)

Un plat principal :

Filet de volaille rôti aux herbes citrons verts et gratin de macaroni

Un dessert :

Brownie maison et fruit de saison

**Prix : 14 € par participant**

#### 3.2 - Paniers repas à emporter - Samedi 23 mars à partir de 16h00

Le panier repas comprend :

Un sandwich

Une bouteille d'eau

Un dessert

**Prix : 8 € par participant**

## 4. Facturation des prestations

La participation à la manifestation comme compétiteur ou accompagnateur, ainsi que les prestations de restauration commandées font l'objet d'une facturation, sur la base des tarifs unitaires suivants :

Prestations	Prix unitaire
Inscription à la manifestation pour le compétiteur	16,00 €
Inscription à la manifestation pour l'accompagnateur	15,00 €
Déjeuner du samedi 23 mars	14,00 €
Panier repas à emporter le samedi soir	8,00 €

Les fiches financières d'inscription et de réservation des prestations de restauration, transmises avant le **25 février 2019**, serviront de base pour l'établissement des factures.

*Tout changement qui interviendrait après le 25 février 2019 ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réduction y compris en cas d'absence du participant à la manifestation.*

Les factures seront adressées aux entités identifiées sur la plate-forme d'inscription, selon les procédures retenues par les commanditaires.

Le règlement pourra s'effectuer de deux manières :

- ✓ Par chèque à l'ordre de : **Association Cross National 2019**, joint au dossier « délégation » avant le 25 février 2019 ;
- ✓ Par virement bancaire au plus tard le 25 février 2019

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE : ASS CROSS NATIONAL SP 2019 COLONEL ERIC FLORES			
ADRESSE : 150 RUE SUPER NOVA PARC DE BEL AIR 34570 VAILHAUQUES			
DOMICILIATION : <b>BPS AGDE- 00243</b>			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
16607	00243	78121830488	79
IBAN : FR76 1660 7002 4378 1218 3048 879 Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPPG			

## 5. Procédure d'accès à la ligne de départ

Les compétiteurs doivent se présenter à la tente de pré contrôle de la chambre d'appels, **20 minutes avant le départ de leur course.**

Les membres d'une même délégation doivent se regrouper pour pouvoir se présenter à la tente de pré contrôle de la chambre d'appels.

Pour chaque compétiteur, la procédure de vérification en vue d'autoriser à prendre le départ de la course, comprend :

1. Une vérification d'identité à la tente de pré contrôle ;
2. Un contrôle du fichier d'inscription à la chambre d'appels ;
3. Un contrôle du bon fonctionnement de la puce (passage sur une bande de détection avec affichage du numéro de dossard sur un écran de contrôle) ;

### 5.1 - Documents d'identité acceptés à la chambre d'appels

Seules les pièces suivantes sont acceptées :

- ✓ Carte nationale d'identité ;
- ✓ *Rappel : La carte nationale d'identité française a une validité de 10 ans pour les mineurs et de 15 ans pour les personnes âgées de plus de 18 ans ;*
- ✓ Passeport;
- ✓ Permis de séjour (délivré par une préfecture et muni d'une photo d'identité) ;
- ✓ Permis de conduire (à l'exception des permis ambulance, embarcations, ou tout autres brevets).

#### Restriction

- Les inscriptions réalisées sous un nom différent de celui porté sur la pièce d'identité (exemple : mariage, divorce...), ne pourront être acceptées que sur présentation du livret de famille ;
- Les attestations et procès-verbaux de déclaration de perte ou de vol d'une pièce d'identité ne valent pas justificatif d'identité.

**Les photocopies et télécopies ne seront pas acceptées.**

## 5.2 - Identification des compétiteurs

Pour garantir le bon déroulement des épreuves et le suivi individuel des compétiteurs, mais également collectif, il est indispensable que chaque compétiteur soit identifiable tout au long de sa course.

Chaque compétiteur dispose d'un dossard qui lui est propre et repérable par son numéro et équipé d'un transpondeur de classement.

**Le dossard devra être placé sur la poitrine et impérativement tenu au moyen de 4 épingles, fixées aux quatre coins du dossard.** Tout autre dispositif de fixation est proscrit (Ex : élastique de ceinture type « Triathlon », ruban adhésif, ...etc).

Les épingles ne sont pas fournies.

Les puces de détection devront être fixées aux lacets des chaussures à l'aide des liens fournies (comme ci-dessous).



## 6. Déroulement

### 6.1 - Programme de la manifestation

• 7h à 10h (et 16 h à 20 h00 la veille)	Accueil des délégations
• 10h	Rassemblement des délégations
• 10h15	Cérémonie protocolaire
• 11h30	Cocktail Autorités et sponsors
• 11h à 15h	Ouverture de la restauration
• 12h15 à 18h	Courses par catégories et récompenses individuelles
• 18h30	Récompenses collectives

### 6.2 - Programme des courses

Catégorie	Départs	Présentation en chambre d'appels	Distances
Masters II M	12 h 15	11 h 55	7 180 m
Cadettes	12 h 55	12 h 35	3 850 m
Cadets	13 h 20	13 h 00	5020 m
Juniors F	13 h 45	13 h 25	4 480 m
Juniors M	14 h 15	13 h 55	7 180 m
Masters I et II F	14 h 55	14 h 35	4 480 m
Masters I M	15 h 40	15 h 20	9 250 m
Seniors F	16 h 30	16 h 10	5 020 m
Seniors M	17 h 00	16 h 40	10 420 m

*Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés par le comité d'organisation en cas de force majeure.*



# Charte environnementale



Pour cette 59<sup>ème</sup> édition du Cross National des Sapeurs-Pompiers, la Vallée du Salagou nous accueille et nous offre un **paysage exceptionnel**.

Paysage magique, issu d'événements géologiques, véritable choc minéral, modelé par le travail des agriculteurs pendant des siècles, le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze offre à tous un spectacle hors du commun et une biodiversité méditerranéenne remarquable. Le paysage lunaire et aride du Cirque de Mourèze contraste avec l'étendue d'eau du lac du Salagou (barrage artificiel mis en eau 1969) et ses berges rouges.

Lieu de prédilection des reptiles antérieurs aux dinosaures, il y a des millions d'années, refuge de la biodiversité méditerranéenne, ce site classé permet de pratiquer à l'année VTT, randonnée, baignade, activités nautiques, pêche et équitation dans un cadre majestueux.

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est reconnu comme un lieu de beauté, d'excellence paysagère et environnementale géré de manière exemplaire. Il est considéré comme un levier de développement local, impulsant, à travers sa valeur patrimoniale, une dynamique au territoire.

Pour préparer votre séjour ou sur place, les Offices de Tourisme sont à votre disposition.

Ce site est entièrement classé et zone de Protection Spéciale Natura 2000.

## ***NOTRE PRIORITÉ : PRÉSERVER CET ESPACE NATUREL,***

- Veillez à stationner uniquement sur les parkings indiqués, les bus seront stationnés sur Clermont l'Hérault ; et un service de navette sera mis en place
- Ne pas sortir des sentiers existants, éviter le piétinement hors-sentiers
- Afin de limiter la quantité de déchets, des écocups vous seront distribués lors de votre passage au buffet restauration, merci de les utiliser tout au long de la manifestation
- Des points de collecte de déchets seront mis en place, ne pas jeter de déchets au sol, et respecter les consignes de tri sélectif
- Durant la course, utiliser les poubelles mises à disposition sur les zones de ravitaillement



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

## Le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze vous accueille

Les espaces naturels et agricoles du Grand Site sont sensibles, respectons ces quelques règles :

- Stationnons seulement sur les parkings indiqués
- Après 22h00, stationnons uniquement dans un camping ou sur une aire de nuit
- Utilisons l'aire de vidange des rives de Clermont l'Hérault, d'Octon et des Vailhès
- Contemplons les roselières à distance, respectons la quiétude du site, des oiseaux sensibles au dérangement y vivent
- Respectons les récoltes et les troupeaux
- Rempportons et trions nos déchets
- En cas d'incendie, des canadais écopent l'eau du lac, regagnons les berges lorsque les canadais arrivent

*La baignade est non surveillée  
(en dehors des plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault l'été)*

**Rappel de la réglementation spécifique aux espaces naturels**



[www.grandsitesalagoumouzeze.fr](http://www.grandsitesalagoumouzeze.fr)



*Un herbier aquatique envahissant, le lagarosiphon, se développe sur les berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il menace la biodiversité et gêne les activités nautiques. Pour ralentir sa propagation, évitons de le couper, de le disperser, de l'exporter.*

## Fonctionnement du système Cashless

Les accès à la zone de restauration, se feront avec les bracelets crédités en fonction des options que vous aurez choisi « restauration midi et / ou panier-repas » en lien avec vos inscriptions à la compétition.

En remplacement des jetons pour régler vos diverses consommations, vous pourrez créditer votre bracelet en fonction de vos envies. Des caisses pour les créditer seront à disposition sur différents points du site. (Espèce, chèque et CB acceptés).

Les Euros non utilisés de votre bracelet seront récupérables sur le lien qui vous sera indiqué à compter du jeudi 28 mars 2019.

### SYSTEME DE PAIEMENT CASHLESS









59<sup>e</sup>  
**CROSS NATIONAL**

**SAPEURS ▀ POMPIERS**  
DE FRANCE



**23 MARS 2019 - HÉRAULT**

## Annexes

## Etat des documents à fournir

Département : ..... N : .....

Responsable de la délégation : .....

- Attestation d'appartenance à un corps de SP et d'aptitude médicale pour les SPP et SPV - *document N°1* ;
- Attestation d'appartenance à l'association habilitée et d'aptitude médicale pour les JSP - *document N°2* ;
- Certificats d'aptitudes médicales individuels ;
- Autorisation parentale - *document N°3* ;
- Fiche financière des inscriptions - *document N°4* ;
- Fiche de réservation des repas - *document N°5* ;
- Fiche logistique - *document N°6* ;
- Autorisation droit à l'image - *document N°7* ;
- Attestation portant acceptation du règlement de la 59<sup>ème</sup> édition du cross national - *document N°8*.











CERTIFICAT MEDICAL  
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES  
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS  
(En compétition et hors compétition)

Je soussigné .....

Docteur en médecine

Demeurant à .....

ou

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de .....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom et prénom du JSP : .....

Né(e) le .....

JSP de la section de ..... N° de département .....

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-country
- Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- Autre : .....

Certificat valable une année à compter du .....

Fait à ..... le .....

Cachet et signature





DECLARATION  
DU (OU DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)  
SAISON 20..... / 20.....

Je (nous) soussigné(s).....

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant .....

Autorise le responsable de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de .....  
ou les accompagnateurs des déplacements

- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin ;
- A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité
- A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je (nous) suis (somes) joignable(s) au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

Fait à ..... le .....

Signature du ou des représentants légaux

Art. L1111-5 du Code de la Santé Publique

Art. R1112-57 du Code de la Santé Publique

## Fiche financière des inscriptions

Département ..... N° .....

Responsable de la délégation : .....

Adresse : .....

☎ Bureau : .... / .... / .... / .... / ....      ☎ Portable : .... / .... / .... / .... / ....

Mail : .....@.....

Catégories		Nombre	
		Concurrents	Remplaçants
FEMININES	Cadettes		
	Juniors		
	Séniors		
	Vétérans I et II		
MASCULINES	Cadets		
	Juniors		
	Séniors		
	Vétérans I		
	Vétérans II		

Récapitulatif	Nombre	Montant	Montant total
Catégorie Féminine	..... x 16 €	..... €	..... €
Catégorie Masculine	..... x16 €	..... €	
Accompagnateurs	..... x15 €	..... €	

- Souhaitez-vous qu'une convention soit établie :  Oui       Non
- Souhaitez-vous qu'un devis soit établi :       Oui       Non

Nom et qualité de l'ordonnateur : .....

Adresse de facturation : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du responsable de délégation,  
(Prénom - Nom)

## Fiche de réservation des repas

Département : ..... N° : .....

Responsable de la délégation : .....

Adresse : .....

☎ Bureau : ... / ... / ... / ... / ...

☎ Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Mail : .....@.....

Réservation	Quantité	Montant
Repas du samedi midi 11h00 - 15h00	..... x 14 €	..... €
Panier repas du samedi soir 16h00 - 19h00	..... x 8 €	..... €
	Total	..... €

- Souhaitez-vous qu'une convention soit établie :     Oui     Non
- Souhaitez-vous qu'un devis soit établi :          Oui     Non

Nom et qualité de l'ordonnateur : .....

Adresse de facturation : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du responsable de délégation,  
(Prénom - Nom)

*Nota : Toute réservation est définitive (après clôture des inscriptions le 25 février 2019) et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un quelconque remboursement y compris en cas de non présence du participant à la manifestation.*

## Fiche logistique

Département ..... N° .....

Responsable de la délégation : .....

Adresse : .....

☎ Bureau : ... / ... / ... / ... / ...      ☎ Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Mail : .....@.....

Afin d'affiner l'organisation du Cross et en raison des difficultés liés au site, merci de renseigner le tableau ci dessous

Jour d'arrivée	Vendredi 22 mars	Samedi 23 mars	Autre jour :
Heure d'arrivée			
Nombre de personnes			
Restauration Food truck		*	
Nombres de véhicules			
Type de véhicules			

\* Nous vous rappelons la possibilité de réserver vos repas de midi et du soir de la course via la fiche restauration ou de vous restaurer auprès des Food trucks présent.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable de délégation,  
(Prénom - Nom)



## Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre du 59<sup>e</sup> Cross National des Sapeurs-Pompiers, des photos ou vidéos de vos concurrents peuvent être utilisées en vue de promouvoir notre manifestation.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné [.....],

agissant en qualité de [.....],

- ✓ Autorise l'association Cross National 2019 à utiliser l'image des concurrents pour les publications dans le cadre de la manifestation sportive « 59<sup>e</sup> Cross National des Sapeurs-Pompiers 2019 ».

Sur les réseaux sociaux /le site de l'association,

Sur des journaux spécialisés Sapeurs-Pompiers, ayant pour but de communiquer sur la manifestation à postériori.

*NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas de vous identifier.*

Fait à [.....], le [.....]

Signature du responsable de délégation,  
(Prénom - Nom)



## Attestation portant acceptation du règlement de la 59<sup>ème</sup> édition du cross national

Je soussigné |.....|,  
responsable de la délégation du SDIS |.....|,

certifie avec pris connaissance du règlement du 59<sup>ème</sup> cross national des sapeurs-pompiers qui se déroulera le samedi 23 mars 2019 au Lac du Salagou à Clermont l'Hérault et m'engage à l'appliquer et à le faire respecter par les membres de ma délégation.

Fait à |.....|, le |.....|

Signature du responsable de délégation,  
(Prénom - Nom)

\* *Rayer les mentions inutiles.*



59<sup>e</sup>

# CROSS NATIONAL

**SAPEURS ◀ POMPIERS**

DE FRANCE



**23 MARS 2019 - HÉRAULT**